



Commission Fédérale de l'Arbitrage

~ Section "Lois du Jeu" ~

Loi 7

~ Questions / Réponses ~

Direction de l'Arbitrage

~ Juillet 2024 ~

1° Temps additionnel

QUESTION L7/§1/Q1

Dans le cas où le temps additionnel (2, 3 minutes ou plus) a été affiché et porté à la connaissance des bancs de touche et du public, il peut se produire des arrêts de jeu à l'occasion des situations suivantes :

- Une ou l'autre des équipes, voire les deux équipes, procèdent à des remplacements réglementaires,
- Des soins sont prodigués à un gardien de but sur le terrain,
- Des soins avec évacuation d'un joueur blessé.

Dans l'une ou l'autre de ces situations, l'arbitre doit-il tenir compte du temps perdu durant la période du temps additionnel ? Dans ce cas, Le 4^{ème} arbitre doit-il montrer à nouveau le panneau indiquant le nouveau temps additionnel ?

L'arbitre doit effectivement tenir compte du temps perdu lors des arrêts de jeu pour cause de remplacement, blessures ou autres motifs.

Le 4^{ème} arbitre ne doit pas montrer une seconde fois le temps de récupération pour compenser le temps perdu parce que les minutes indiquées initialement correspondent à une durée minimale.

QUESTION L7/§1/Q2

Quel temps additionnel l'arbitre doit-il ajouter lorsque deux changements (ou plus) sont effectués lors du même arrêt de jeu ?

Le décompte du temps perdu est laissé à l'appréciation de l'arbitre mais il ne peut en aucun cas être inférieur à 30 secondes.

QUESTION L7/§1/Q3

Lors d'une compétition « amateur », un but est marqué par l'équipe A. Celle-ci célèbre son but auprès du poteau de corner. Pendant ce temps, l'équipe B se replace et attend pour donner le coup d'envoi. Décisions et explications ?

La célébration d'un but fait partie du football mais elle ne doit pas être excessive.

Il appartient à l'arbitre d'activer les joueurs de l'équipe A afin qu'ils regagnent leur moitié de terrain.

Par conséquent, l'arbitre doit décompter le temps perdu uniquement à partir du moment où les joueurs de l'équipe B sont en place et ce, jusqu'au coup d'envoi.